



Séance ordinaire du 8 avril 2015

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4 place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillère suivants :

MM	Dominic Tremblay, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
	Renald Marier, maire	Saint-Hilarion
	Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-Saint-François
	Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Mme	Lyne Tremblay, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux gens présents ainsi qu'aux membres du conseil de la MRC. Elle procède ensuite à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 11 mars 2015
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 25 mars 2015
4. Adoption des comptes à payer
5. Dépôt et présentation de l'inventaire architectural de la MRC de Charlevoix
6. Pacte rural 2014-2015 :
 - 6.1. Adoption du rapport d'activités 2014 et des fiches de projet
 - 6.2. CLD de la MRC de Charlevoix (volet développement du loisir)
 - 6.3. Volet « Initiatives jeunesse »
 - 6.4. Municipalité de Saint-Urbain (volet infrastructures de loisir)
7. Résolution concernant l'adhésion de la MRC de Charlevoix au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec
8. Entente de développement culturel : fonds d'initiatives locales
9. GMR : embauche d'un préposé à l'accueil d'un écocentre (saisonnier)
10. Agence des forêts privées de Québec-03 : représentant de la MRC de Charlevoix au conseil d'administration
11. Adoption du Fonds de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba
12. Demande de commandite : Fabrique Les Éboulements
13. Rapport de représentation
14. Affaires nouvelles
 - 14.1. Forêt habitée du Massif : composition du comité multiresource (renouvellement de mandats)
 - 14.2. Projet de loi no 28 concernant le développement local et régional : intégration des activités du CLD à celles de la MRC de Charlevoix
15. Courrier
16. Période de questions du public
17. Levée de l'assemblée



49-04-15 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Pierre Tremblay et adoptée unanimement.

50-04-15 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2015

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2015 soit adopté.

51-04-15 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 MARS 2015

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 25 mars 2015 soit adopté.

52-04-15 4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE soient acceptés les comptes payés de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, ainsi que de la Gestion des matières résiduelles, tels que déposés au présent conseil soit dans les rapports mensuels du 12 mars au 8 avril 2015 et qui se détaillent comme suit :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 29646 à 29722	280 671.44\$
Paiements AccèsD # 129 à 143	8 784.20\$
Paiements préautorisés JG-47,48,49,50,51,76,79,102,103	71 097.15\$
Salaires nets versés (rapports # 741 à 744)	55 264.55\$

Gestion des matières résiduelles

Chèques # 2907 à 2922	203 477.13\$
Paiements AccèsD # 20 à 21	1660.14\$

Total : 620 954.61\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix et la Gestion des matières résiduelles possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale et secrétaire-trésorière



QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac Pikauba), ainsi que de BAUX, tels que déposés au présent conseil soit dans les rapports mensuels du 12 mars au 8 avril 2015 et qui se détaillent comme suit :

TNO de Charlevoix (Lac Pikauba) Chèques # 471 à 474	81 446.34\$
BAUX Chèques # 70 à 73	55 532.77\$
Total :	<u>136 979.11\$</u>

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac Pikauba) et BAUX possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5- DÉPÔT ET PRÉSENTATION DE L'INVENTAIRE ARCHITECTURAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX

En préséance, les membres du conseil ont pris connaissance d'une présentation des résultats de l'inventaire architectural réalisé par l'entreprise Bergeron Gagnon animée par monsieur Claude Bergeron, associé. Cette présentation a mis en lumière les faits saillants de l'inventaire de même que des recommandations s'adressant aux municipalités locales et à la MRC. Au total, l'inventaire comprend une classification de 1196 bâtiments d'intérêt patrimonial pour lesquels des cotes variant de faible à supérieure ont été attribuées selon une série de valeurs.

Annie Vaillancourt a confirmé aux municipalités qu'elles recevront un CD réunissant les données de l'inventaire qui peuvent être utilisées par les élus et par le personnel dans le cadre de leurs mandats.

Également, madame Vaillancourt a profité de l'occasion et de la présence des maires pour remettre à chacun d'eux la « Valise culturelle de l'élu », un document de support aux municipalités en matière de développement culturel. Cette trousse d'information a été préparée par l'organisme Les Arts et la Ville et la MRC en a fait l'acquisition par le biais de son budget dédié à la formation des élus en matière de patrimoine.

6- PACTE RURAL 2014-2015 :

53-04-15 6.1- ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 ET DES FICHES DE PROJET

ATTENDU le dépôt et la présentation au conseil de la MRC de Charlevoix du rapport d'activités 2014 du Pacte rural comprenant quatre sections : 1) la reddition qualitative, 2) les bons coups, les contraintes et autres



considérations, 3) les agents de développement rural, 4) la reddition quantitative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix adopte le rapport annuel d'activités 2014 produit à partir du site internet de reddition de comptes du MAMOT pour l'année 2014, tel que déposé aux membres du conseil de la MRC, et que copie de la présente résolution soit transmise au Secrétariat à la Capitale-Nationale.

54-04-15 6.2- CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX (VOLET DÉVELOPPEMENT DU LOISIR)

ATTENDU QUE le plan de travail du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir le développement du loisir municipal et à favoriser la concertation régionale dans ce domaine;

ATTENDU QUE le plan de travail 2014-2015 adopté par la MRC prévoit que la somme disponible dans le volet « Développement du loisir municipal » est de 15 000 \$, couvrant l'année financière 2015;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural, le CLD de la MRC de Charlevoix a présenté une entente de service qui comporte quatre mandats : 1) la coordination des travaux de la Table de concertation régionale en loisir; 2) la coordination du Comité régional pour l'intégration des enfants handicapés dans les camps de jour municipaux; 3) la mise en place du programme Accès-Loisir; 4) la promotion de la programmation intermunicipale en loisir;

ATTENDU QUE le coût total de ce projet s'élève à 24 120 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC accorde une somme de 15 000 \$ au CLD de la MRC de Charlevoix pour 2015 dans le cadre du volet « Développement du loisir municipal » du Pacte rural;

QUE madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées au nom de la MRC de Charlevoix à signer l'entente de service avec le CLD de la MRC de Charlevoix.

6.3- VOLET « INITIATIVES JEUNESSE »

Le comité n'ayant pas eu l'occasion d'étudier les projets déposés, il est convenu de reporter ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

55-04-15 6.4- MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN (VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR)

ATTENDU QUE le plan de travail du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des projets municipaux dans le domaine de l'amélioration des infrastructures de loisir;



ATTENDU QUE le plan de travail 2014-2015 adopté par la MRC prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Infrastructures de loisir » est de 30 000 \$, couvrant l'année financière 2015;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural un projet a été soumis par la municipalité de Saint-Urbain, soit l'aménagement d'une piste cyclable en bordure de la route 381 jusqu'à la passerelle traversant la rivière du Gouffre et d'une aire de repos en bordure de la rivière;

ATTENDU QUE le coût total de ce projet s'élève à 75 388 \$ et que la contribution de la municipalité de Saint-Urbain est évaluée à 45 388 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC accorde une somme de 30 000 \$ à la municipalité de Saint-Urbain pour 2015 dans le cadre du volet « Infrastructures de loisir » du Pacte rural;

QUE madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente avec la Municipalité.

56-04-15 7- RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MRC DE CHARLEVOIX AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction du parc éolien de la Rivière-du-Moulin sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 154 604 \$;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 28 janvier 2015, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser une initiative qui répond à l'un des domaines d'activité admissibles et respecte les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE l'initiative retenue par la MRC de Charlevoix vise l'amélioration ou le maintien de certaines infrastructures municipales, communautaires ou de loisirs et qu'elle porte sur ***l'acquisition et l'installation d'un bâtiment préfabriqué pour la revente et la valorisation à l'Écocentre de Saint-Urbain;***

ATTENDU QUE l'Écocentre de Saint-Urbain, propriété de la MRC de Charlevoix, est fréquenté par des résidents et des entrepreneurs provenant de toutes les municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE l'initiative réalisée dans le cadre du PMVI vise à améliorer le bilan des matières résiduelles détournées de l'enfouissement en favorisant la revente, le réemploi et la valorisation de certains biens;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour



chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

57-04-15 8- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : FONDS D'INITIATIVES LOCALES

ATTENDU QUE le plan de travail de l'Entente de développement culturel 2015-2017 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des initiatives locales;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de l'entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à deux promoteurs ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution aux organismes suivants ayant soumis un projet dans le cadre de l'Entente de développement culturel :

Projet	Promoteur	Somme accordée
RESTAURATION DES CABANES DE PÊCHEURS AU QUAI DE L'ANSE Aménagement du quai de l'Anse, incluant l'interprétation, la restauration des cabanes et la construction d'une cabane supplémentaire.	Municipalité de L'Isle-aux-Coudres	5 500 \$
SYMPOSIUM SANS PRÉTENTION Tenue d'une activité culturelle dans le cadre de l'événement L'Estival, permettant à une quinzaine d'artistes de peindre en direct et de présenter leurs œuvres.	Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	1 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

58-04-15 9- GMR : EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL D'UN ÉCOCENTRE (SAISONNIER)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de candidatures dans le but de remplacer monsieur Michel Tremblay et ainsi de combler le poste de préposé à l'accueil d'un écocentre (saisonnier);



ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées et que les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de monsieur Emanuel Gravel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix entérine l'embauche de monsieur Emanuel Gravel pour occuper le poste de préposé à l'accueil d'un écocentre à partir du 13 avril 2015, un poste de salarié temporaire (saisonnier), classé au sein du groupe 1 selon la convention collective.

QUE monsieur Emanuel Gravel soit rémunéré à raison de 32 heures par semaine, au taux horaire de l'échelon 1 du groupe 1, soit 14,64 \$ auquel il faut ajouter 10 % étant donné qu'il est un salarié temporaire (saisonnier).

**59-04-15 10- AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE QUÉBEC-03 :
REPRÉSENTANT DE LA MRC DE CHARLEVOIX AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ATTENDU le poste vacant représentant la MRC de Charlevoix au sein du conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de Québec-03 (AFPQ-03);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix délègue monsieur Jérôme Fournier, agent de développement forestier, pour représenter la MRC au sein du conseil d'administration de l'AFPQ-03.

**60-04-15 11- ADOPTION DU FONDS DE MISE EN VALEUR DU
TNO LAC-PIKAUBA**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix perçoit des redevances à partir de l'année 2015, conformément à une convention de partenariat signée avec EDF EN Canada inc.;

ATTENDU QUE le projet éolien Rivière-du-Moulin est situé dans le TNO Lac-Pikauba et qu'il y a lieu de soutenir les actions de mise en valeur de ce vaste territoire en y affectant une partie des redevances versées par EDF EN Canada inc.;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite créer un fonds réservé exclusivement aux promoteurs qui réalisent un projet situé dans les limites du TNO;

ATTENDU QUE l'objectif de ce fonds est d'offrir la possibilité à des promoteurs de réaliser des projets de mise en valeur du potentiel récréatif, touristique, faunique, environnemental ou culturel de ce vaste territoire à caractère naturel, qui ne compte aucun résident permanent;

ATTENDU QUE les organismes admissibles sont les organismes à but non lucratif (OBNL), les coopératives et les municipalités qui réalisent un projet localisé sur le TNO Lac-Pikauba;



ATTENDU QUE les dépenses admissibles, les dépenses exclues, les critères d'évaluation des demandes, les modalités de versement de l'aide financière accordée et les documents exigés sont précisés dans un document intitulé « *Politique d'investissement et formulaire de demande – Fonds de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix adopte le document intitulé « *Politique d'investissement et formulaire de demande – Fonds de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba* » qui comprend l'ensemble des règles et critères associés à la mise en application du Fonds;

QUE la MRC de Charlevoix affecte une somme de 10 000 \$ dans le Fonds de mise en valeur du TNO Lac-Pikauba pour l'année 2015, une dépense imputée au budget du TNO.

61-04-15 12- DEMANDE DE COMMANDITE : FABRIQUE LES ÉBOULEMENTS

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 100 \$ à la Fabrique Les Éboulements qui organise une messe solennelle soulignant l'implication des Frères du Sacré-Cœur aux Éboulements, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

13- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

REPRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL :

- **MINISTÈRE DES FORÊTS** : monsieur Renald Marier a participé à une rencontre de consultation animée par le ministre des Forêts, monsieur Laurent Lessard. Il a été question notamment des opportunités de valorisation du bois.
- **RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE** : monsieur Fortin explique que le conseil d'administration de la Réserve poursuit son travail en vue de conserver le statut octroyé par l'UNESCO. Également, un projet d'accréditation des entreprises en développement durable est en cours d'élaboration.
- **LES ARTS ET LA VILLE** : monsieur Fortin, à titre de président des Arts et la Ville, est fier de l'initiative de la MRC visant à remettre la « Valise culturelle de l'élus » aux maires.
- **CONSEIL DES PARTENAIRES DU CSSS** : monsieur Dominic Tremblay a participé à la dernière rencontre du comité ainsi qu'à un sous-comité portant sur le rôle de ce conseil qui s'avérera consultatif.
- **TABLE AGROTOUTURISTIQUE** : monsieur Pierre Tremblay a participé au souper-bénéfice de la Table Agrotouristique tenu récemment au Manoir Richelieu.
- **CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX** : monsieur Pierre Tremblay résume les discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.
- **COOP DE SANTÉ** : monsieur Tremblay mentionne que l'assemblée générale s'est tenue le 19 mars dernier et que le travail visant le regroupement des cliniques de Baie-Saint-



Paul se poursuit. Il ajoute que la Coop bénéficie d'une collaboration exceptionnelle de la part des médecins.

Ayant pris connaissance de la reconnaissance décernée récemment par le Gouverneur général du Canada à monsieur Eudore Fortin pour son engagement et son implication dans le développement de la Traversée de Charlevoix, madame Claudette Simard propose d'adopter une motion de félicitations à monsieur Fortin.

14- AFFAIRES NOUVELLES

62-04-15 14.1- FORÊT HABITÉE DU MASSIF : COMPOSITION DU COMITÉ MULTIRESSOURCE (RENOUVELLEMENT DE MANDATS)

ATTENDU la recommandation du comité multiressource de procéder au renouvellement des mandats de certains membres du comité;

ATTENDU QUE cette table de concertation est appelée Forum des élus de la Capitale-Nationale et qu'il y a lieu de déléguer deux représentants pour la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix entérine le renouvellement des mandats des membres du comité multiressource suivants :

- Madame Francine Dufour, représentant la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;
- Monsieur Winston Kelso, représentant la Corporation du Sentier des Caps;
- Monsieur Stéphane Simard, représentant le secteur du développement économique;
- Monsieur Antoine Suzor, représentant le secteur de la forêt.

63-04-15 14.2- PROJET DE LOI NO 28 CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DU CLD À CELLES DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE le projet de loi no 28 prévoit diverses modalités concernant une nouvelle gouvernance régionale, notamment à l'égard du développement local et régional;

ATTENDU QUE le projet de loi no 28 propose l'abrogation des CLD et la possibilité pour les MRC de prendre en main le développement local et régional en intégrant celui-ci à la structure actuelle de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix préconise le regroupement et l'harmonisation des actions dans les domaines de l'aménagement et du développement économique et social;

ATTENDU QU'il y a lieu de consolider l'expertise et le support offert aux promoteurs et entrepreneurs sur le territoire de la MRC de Charlevoix afin de soutenir le développement économique et social;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix entérine la décision de procéder à l'intégration des activités du CLD à celles de la MRC et qu'elle crée en ce sens un nouveau service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat.

QUE la MRC de Charlevoix annonce la création d'un **comité aviseur en développement économique et entrepreneurial** dont le mandat sera d'aviser, de conseiller et de formuler des recommandations au conseil des maires, incluant l'élaboration et le suivi du plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) et que les règles de fonctionnement de ce comité soient définies dans les prochaines semaines.

QUE la MRC de Charlevoix annonce la création de comités sectoriels, dont la composition est à définir et ce, afin de soutenir l'avancement de stratégies et d'actions en développement, incluant l'économie sociale.

15- COURRIER

1. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère de la Culture et des Communications nous transmet un chèque au montant de 3 000\$ afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation de notre projet intitulé *Mise à jour de l'inventaire architectural*.

La Direction régionale de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale nous invite à une rencontre d'information le 14 mai 2015 sur *Le radon – Comment protéger les citoyens!* visant à remplacer celle qui a été annulée en décembre dernier.

La CPTAQ nous transmet un avis de modification d'une orientation préliminaire pour le dossier #407427 dans la ville de Baie-Saint-Paul.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des questions sont posées concernant l'évaluation foncière des terres à bois qui ont connu d'importantes augmentations lors du dépôt du rôle de Baie-Saint-Paul en novembre dernier. Des explications sont données par la directrice générale quant aux exigences de la loi sur la fiscalité municipale ainsi que sur les procédures de demande de révision.



64-04-15 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Renald Marier et adoptée unanimement. Il est 17h15.

Claudette Simard
Claudette Simard,
Préfet

Karine Horvath

Karine Horvath,
Directrice générale